



Contrôle obligatoire des pulvérisateurs



+ 2 000 contrôles pulvérisateurs agréés
2 techniciens conseillers spécialisés

Prestation sur votre exploitation



Les intérêts du contrôle :

- Bilan de santé de votre pulvérisateur
- Réponse à la réglementation (obligatoire depuis 2009 – désherbeuse/ épampreuse/ désherbineuse/ désherbisemis depuis 2016)

Vos avantages :

- **Contre visite gratuite**
- Réglage (hors DPA complexe)
- Analyses et conseils
- Testage gratuit des anciens manomètres et anciennes buses
- Rendez-vous en moins de 3 mois

Nos tarifs 2017, sur votre l'exploitation :

Viticulture et Arboriculture	160 € HT
Désherbeuse/Épampreuse	85 € HT
Pack : Pulvé viti/arbo + désherbeuse	230 € HT
Rampe < 15 mètres	145 € HT
Rampe entre 15 – 18 mètres	173 € HT
Rampe entre 19 – 24 mètres	184 € HT
Rampe > 24 mètres	216 € HT

Remise si plusieurs pulvérisateurs sur 1 site

Obligatoire pour tous les pulvérisateurs de plus de 5 ans (achat 2012)



Contact :

Marc-Antoine BEAUVINEAU - Inspecteur Pulvérisateur Certifié
TOP MACHINE AQUITAINE - 17 Cours Xavier Arnoz - 33082 BORDEAUX
Tél.05.56.79.64.34 - Port.06.13.31.65.78 - Mail : fd.33@cuma.fr